## AVIS AUX CORRESPONDANTS

- 1. Toute correspondance qui concerne une réclamation pour remboursement de frais de cour, d'après l'article XVII de la Constitution, ou la convocation du Bureau de direction, doit être adressée à M. le Président.
- 2. Toute correspondance concernant une question de droit ou de pratique doit être adressée au Secrétaire. (Voir article 2 du règlement No 3.)
- 3. Toute correspondance concernant le prix d'entrée dans l'Association, la contribution annuelle, les annuaires anciens et nouveaux, le Répertoire, le cautionnement par assurance ou son renouvellement, doit être adressée à M. le Trésorier.
- N. B.—La réduction de la prime d'assurance ayant été obtenue du Bureau d'agence de la "London Guarantee and Accident Company," No 180 rue St-Jacques, Montréal; tous les membres de cette Association doivent s'assurer à ce bureau, aux conditions mentionnées dans l'Annuaire de 1891.
- 4. Toute correspondance concernant l'interprétation du tarif et autres questions mentionnées en la 2ème partie de l'article 2 du Règlement No 3, doit être adressée à M, le Régisseur.

## LISTE ET ADRESSE DES OFFICIERS ACTUELS :

Président, l'Hon. Edouard Rémillard, Régistrateur, Québec. Vice-Président, S. E. Orr, Ecr, Régistrateur, Cookshire. Régisseur, J. Stevens, Ecr, Régistrateur, Côteau-Landing. Trésorier, N. M. Lecavalier, Ecr, Rég., 63 St-Gabriel, Montréal.

Secrétaire, J. Z. Martel, Ecr, Régistrateur, L'Assomption.